

France-Paris: Repair and maintenance services

OJ S 242/2014 16/12/2014

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: APHP – groupe hospitalier HUEP

Postal address: 184 rue du Faubourg Saint-Antoine

Town: Paris

Postal code: 75571

Country: France

For the attention of: Mme Bouyer Marion

E-mail: marion.bouyer@sat.aphp.fr

Telephone: +33 149282095

Fax: +33 149282915

Internet address(es):Address of the buyer profile: <https://www.achats-hopitaux.com/sdm/ent/gen/index.jsp>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Hôpital Saint-Antoine

Postal address: 184 rue du Faubourg Saint-Antoine

Town: Paris

Postal code: 75571

For the attention of: Mme Marion Bouyer

E-mail: marion.bouyer@sat.aphp.fr

Telephone: +33 149282095

Fax: +33 149282915

Internet address: [https://www.achats-hopitaux.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?](https://www.achats-hopitaux.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2014_osluwXwOju)[PCSLID=CSL_2014_osluwXwOju](https://www.achats-hopitaux.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2014_osluwXwOju)**Tenders or requests to participate must be submitted:** Official name: Hôpital Saint-Antoine

Postal address: Cellule des marchés bâtiment Couvelaire 184 rue du Faubourg Saint-Antoine

Town: Paris

Postal code: 75012

Internet address: [https://www.achats-hopitaux.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?](https://www.achats-hopitaux.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2014_osluwXwOju)[PCSLID=CSL_2014_osluwXwOju](https://www.achats-hopitaux.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2014_osluwXwOju)**I.2. Type of the contracting authority**

Other

I.3. Main activity

Health

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities**Section II: Object of the contract**

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Maintenance des installations frigorifiques à détente directe, sites Saint-Antoine, Trousseau, La-Roche-Guyon, Rothschild, Tenon - AP-HP.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 1: Maintenance and repair services

NUTS code FR France

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Maintenance des installations frigorifiques à détente directe, sites Saint-Antoine, Trousseau, La-Roche-Guyon, Rothschild, Tenon établissements du groupe des hôpitaux universitaires de l'Est parisien (GHUEP) - AP-HP.

II.1.6. CPV code(s)

50000000 Repair and maintenance services, 42510000 Heat-exchange units, air-conditioning and refrigerating equipment, and filtering machinery

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Les équipements référencés pris en charge dans le présent marché sont au nombre total de 888 pour l'ensemble des sites (exhaustivité à 95 %). Le Titulaire du marché devra intégrer dans son offre la part forfaitaire des équipements non référencés qui peuvent atteindre jusqu'à 5 % de l'inventaire.

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

L'exécution du marché sera financée par le budget des Hôpitaux Universitaires de l'est Parisien. Le paiement s'effectue suivant les règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues à l'article 98 du Code des Marchés Publics et selon les dispositions du décret 2013-269 du 29 mars 2013 publié au Journal Officiel du 31 mars 2013 et relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

Le délai maximum de paiement est de cinquante (50) jours pour les établissements publics de santé. Au-Delà de ce délai, les intérêts moratoires sont dus de plein droit.

Le taux retenu pour le calcul des intérêts moratoires est le taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à ses opérations de refinancement majoré de 8 points, soit au 1.7.2014: $0.15 \% + 8 = 8.15 \%$.

Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée à 40 euros sera versée en sus des intérêts moratoires.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Le groupement d'opérateurs économiques est autorisé.

Dans le cadre de groupement d'opérateurs économiques, il sera précisé, sur le formulaire Dc1, si le groupement est solidaire ou conjoint. Le mandataire solidaire sera expressément désigné.

Chaque membre du groupement doit fournir les documents demandés au titre de la candidature.

Conformément au code des marchés publics (article 51.IV), les candidats ne sont pas autorisés à présenter plusieurs offres pour un même lot en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: 1. Imprimé DC 1 ou équivalent (attention une nouvelle version est disponible depuis le 25/08/2014), date et signature obligatoirement originales ou date et signature électroniques obligatoires.

2. Imprimé DC 2 ou équivalent, date et signature obligatoirement originales ou date et signature électroniques obligatoires. Les mentions du capital et du chiffre d'affaires doivent être suivies de l'unité monétaire correspondante.

3. Imprimé Dc4 ou équivalent, en cas de sous-traitance, date et signature obligatoirement originales ou date et signature électroniques obligatoires

ces formulaires sont disponibles sur le site du Ministère de l'economie, des Finances et de l'emploi:

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Les entreprises nouvellement créées peuvent produire une copie certifiée du récépissé de dépôt des statuts transmis par le centre de formalités des entreprises

4. Les attestations d'assurance civile et décennale.

5. Les attestations de visite de chaque site.

6. Un RIB correspondant aux coordonnées bancaires renseignées dans l'acte d'engagement.

7. Un extrait Kbis du registre du commerce de moins de trois (3) mois.

III.2.2. Economic and financial ability

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

1. L'acte d'engagement à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s) (deux exemplaires).
 2. La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) de chaque site, une DPGF non-renseignée dans son intégralité entraînera la non-conformité de l'offre. A fournir en deux exemplaires à rendre obligatoirement sous forme papier et sous format EXCEL (joindre un CD ou une clé USB avec la DPGF complétée - document Excel). En cas de discordance entre le document papier et le document numérique, c'est le document papier qui fera foi. Le bordereau papier constitue la seule pièce contractuelle, mais la fourniture du support informatique est obligatoire.
 3. le bordereau des prix unitaires en deux exemplaires à rendre obligatoirement sous forme papier et sous format EXCEL (joindre un CD ou une clé USB avec le BPU complété - document Excel). En cas de discordance entre le document papier et le document numérique, c'est le document papier qui fera foi. Le bordereau papier constitue la seule pièce contractuelle, mais la fourniture du support informatique est obligatoire.
 4. Le cahier des clauses administratives particulières et le cahier des clauses techniques particulières datés et signés (un exemplaire)
 5. le mémoire technique des dispositions que le soumissionnaire se propose d'adopter pour l'exécution de la prestation en deux exemplaires ainsi qu'une version sur support informatique. Le mémoire technique, les DPGF de chaque site et le BPU doivent être datés et signés par un représentant qualifié de ou, des entreprise(s) dans le cas où l'offre serait faite par un groupement d'entrepreneurs.
- Si le signataire des pièces de ce marché n'est pas le représentant légal de la société, un pouvoir au nom du signataire est nécessaire.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Le prix. Weighting 60
2. La valeur technique. Weighting 40

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

HUEP-14-074-GH-MNT

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 23.1.2015 - 12:00

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

23.1.2015 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

La valeur technique de l'offre (sur 40 points) sera appréciée à partir:

Une note méthodologique sur la prise en charge du marché et l'organisation proposée pour répondre à la maintenance par site et pour toutes les typologies d'équipements (sur 20 points).
Les moyens mis à disposition ainsi que la qualification du personnel (Cv) et le temps proposé pour la maintenance préventive par site (sur 20 points).

Si une offre obtient, pour le critère valeur technique, une note inférieure à la moyenne de la note maximale soit 20 points, elle sera considérée comme insuffisante et ne sera pas classée. La visite de chaque site est obligatoire avant le mardi 13.1.2015. Une rendez-vous devra être auprès des personnels techniques en charge du dossier (voir les coordonnées dans le Règlement de la Consultation).

La date limite des questions est fixées au mercredi 14.1.2015 - 14:00.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 11.12.2014.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Paris

Postal address: 7 rue de Jouy

Town: Paris Cedex 04

Postal code: 75181

E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr

Telephone: +33 144594400

Fax: +33 144594646

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: Il peut-être exercé devant le tribunal administratif de Paris:

Un référé précontractuel, 16 ou 11 jours (si notification du rejet de l'offre par télécopie) à compter de la date d'envoi de l'information aux candidats évincés.

Un référé contractuel, 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution.

Un recours en contestation de la validité du contrat, dans les 2 mois qui suivent les mesures de publicités appropriées.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

11.12.2014